

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY (+ procuration de B. PERRUSSET), E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), JC. COURT, L. BUFFET (+ procuration de JY. PONTHER), R. MOULIN, (+procuration de G. DOZ), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D. RECCHIA), J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ procuration de JC. FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA) et P. MANENT.

Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. SUCHET, C. PASTRE (+ procuration de G. SAUCLES), MF. MARTIN, D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 29

Procurations : 11

Votants : 40

Absents : 15

Date de convocation : 21/06/2018

Absents : Messieurs A. CHIRAUSSSEL, A. BENET, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, J. DAURY, D. BERAL, A. LACOSTE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE et Mesdames M. DUBOIS, C. FAURE, F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : **Marché public procédure adaptée/programme de travaux Aménagement d'une Voie Verte tronçon Saint-Sernin Vinezac VINOBRE**

Dans le cadre du programme de travaux d'aménagement pour la réalisation d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée sise sur le tronçon Vinezac/Saint Sernin, une consultation en procédure adaptée a été publiée sur le site achatpublic.com, le site de la communauté de communes et dans la rubrique 'annonces légales' du Dauphiné Libéré, le 5 avril 2018. La procédure de consultation s'est achevée le 27 avril 2018.

Le marché public était décomposé en deux lots :

- le lot 1 (terrassements généraux/aménagement de surface) ;
- lot 2 (mobilier/espaces verts).

3 offres ont été déposées pour chaque lot.

Après analyse des offres et des candidatures, il a été jugé opportun d'engager une phase de négociation aux fins de permettre aux entreprises de compléter les offres et/ou confirmer les montants des propositions.

A l'issue de la phase de négociation, le classement final a été arrêté le 6 juin 2018, sur la base des critères de jugement des offres prévue dans le règlement de la consultation :

Critères de sélection :

1) Valeur technique de l'offre évaluée sur 50 avec les sous-critères :

-Méthodologie d'exécution du chantier :	20
-Moyens d'exécution (humains et techniques) affectés au chantier	10
-Précision et justification du planning d'exécution remis	10
-garanties apportées et mesures prises en terme de protection de l'environnement, de sécurité et de qualité de réalisation	10

2) Prix des travaux évalué sur 40

3) Délai global d'exécution évalué sur 10

Classement obtenu par les entreprises, pour le lot 1:

MONTANT HT APRES NEGOCIATION						
	Rabais consenti	Offre de base (estimatif : 1 117 101,10€)	Prestation supplémentaire exigée	Montant total HT	Note finale	Classement
COLAS	1%	997 720,55 €	18 400,00 €	1 016 120,55 €	87,78	2
<i>Offre avant négociation</i>		1 062 430,46€	18 400,00 €			
Groupement GUINTOLI LAQUET	2,50%	877 479,73 €	25 428,00 €	902 907,73 €	94,00	1
<i>Offre avant négociation</i>		900 105,71 €	26 080,00 €			
EUROVIA	6,50%	981 601,91 €	18 752,00 €	1 000 353,91 €	72,76	3
<i>Offre avant négociation</i>		1 030 955,50€	18 752,00			

Pour le lot 1 : les entreprises ont proposé un rabais ; pour le lot 2, les entreprises ont complété leur bordereau de prix ou décompte (corrections d'erreur) mais n'ont pas proposé de rabais.

Classement obtenu par les entreprises, pour le lot 2 :

MONTANT HT					
	Offre de base (estimatif : 225 071 €)	Prestation Supplémentaire Exigée	Montant total HT	Note finale	Classement
AD METAL	217 064,17 €	48 763,44 €	265 827,61 €	75,19	2
Groupement Les JARDINS DE PROVENCE C CLOT	212 645,50 €	47 160,00 €	259 805,50 €	89,45	1
ESPIC GILLES	407 932,00 €	49 784,00 €	457 716,00 €	67,85	3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer les actes d'engagement et toutes pièces relatives à l'exécution du marché 2018-09 avec les entreprises désignées ci-dessous, arrivées en première position dans le classement :

- Groupement GUINTOLI LAQUET pour le lot 1, comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire exigée, d'un montant global de 902 907.73 € HT ;
- Groupement Les JARDINS DE PROVENCE/C CLOT pour le lot 2, comprenant l'offre de base et la prestation supplémentaire exigée, d'un montant global de 259 805.50 € HT ;

La dépense sera imputée au budget général en section d'investissement au chapitre 23/c2315.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en S.I.C. de la Préfecture de la Région d'Autriche le 29/06/2018 »

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 juin 2018
Le Président, Louis BUFFET



en date du 29 JUIN 2018